



Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2018

- distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif;
- cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et clôtures de PEA;
- profits sur instruments financiers à terme

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADI	DRESSE
--------------------------	--------

ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclar	ation)		
Annexe 2074-I D. 2074-DIR D. 2074-IA	D. 2074-ETD	Fiche 2074-ABT	D. 2075
DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPC, UN	FPI, UN PLACEMENT COLLI	ECTIF OU UNE SCR	
Désignation de l'OPC, FPI, placement collectif ou SCR distrib			
Plus-value A	,		
Plus-value B			
Plus-value C			
	PLUS-VALUE A	PLUS-VALUE B	PLUS-VALUE C
Plus-value distribuée		+	+
Total des plus-values distribuées: à reporter ligne 901			=
COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS			
Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à	l'origine du complément de p	rix	
Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à	l'origine du complément de p	rix	
	l'origine du complément de p	rix	
Titres A	l'origine du complément de p	rix	
Titres A Titres B	l'origine du complément de p	rix Titres B	TITRES C
Titres A Titres B			TITRES C
Titres A Titres B Titres C			TITRES C
Titres A Titres B Titres C Date de cession des titres à l'origine du complément de prix			TITRES C
Titres A Titres B Titres C Date de cession des titres à l'origine du complément de prix Date du versement du complément de prix perçu			TITRES C
Titres A Titres B Titres C Date de cession des titres à l'origine du complément de prix Date du versement du complément de prix perçu Montant du complément de prix perçu			TITRES C
Titres A Titres B Titres C Date de cession des titres à l'origine du complément de prix Date du versement du complément de prix perçu Montant du complément de prix perçu			TITRES C

5	CESSIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCI	AUX ET TITRES ASSIN	MILÉS	
500	DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AV	ANT LE 1.1.1979		
501	Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu fixe ou variable			
502	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à	à revenu variable		
503	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs frança		enu fixe ou variable	
510	PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOUS-MÊME			
511	Désignation des titres et des intermédiaires financiers			
	TITRES A			
	TITRES B			
	TITRES C			
		TITRES A	TITRES B	TITRES C
512	Date de la cession ou du rachat			
513	Détermination du prix de cession des titres			
514	Valeur unitaire de cession			
515	Nombre de titres cédés	×	×	×
516	Montant global: lignes (514 × 515)			
517	Frais de cession cf. notice			
518	Prix de cession net: lignes (516 – 517)			
519	Détermination du prix de revient des titres			
520	Prix ou valeur d'acquisition unitaire : cf. notice			
521	Prix d'acquisition global: cf. notice			
522	Frais d'acquisition			
523	Prix de revient: lignes (521 + 522)			
524	Résultat: lignes (518 – 523) précédé du signe + ou –			
	à reporter ligne 903, col. plus ou moins-value			
		TITRES A	TITRES B	TITRES C
525	Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des moins-values préalablement à l'annulation des titres (cf. notice)			
526	Montant des moins-values imputées pour les titres concernés			
320	Montant des monts values imputees pour les titles concernes Montant déjà compris ligne 524 (cf. notice page 8, cas particulier, annulation de titres)			
540	PLUS OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINA	NCIERS OU LES PERSON	NES INTERPOSÉES	
541	Total des moins-values calculées (cf. notice): à reporter ligne 904			=
	· · · · · · ·			
	Pour vos plus-values calculées, répartissez-les par type d'abattement appli	cable et par durée de dé	tention	_
542	Total des plus-values non éligibles à l'abattement: à reporter ligne 904			.=
543	Plus-values éligibles à l'abattement de droit commun			
	DURÉE DE DÉTENTION:	MOINS DE 2 ANS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	8 ANS & PLUS
544	Plus-values réparties par durée de détention		+	+
545	Total des plus-values réparties par durée de détention: à reporter ligne	904		=
546	Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposée	es		
	- Concernant les titres détenus depuis moins de 2 ans			
	- Concernant les titres détenus depuis au moins 2 ans et moins de 8 ans			

- Concernant les titres détenus depuis 8 ans et plus

Plus-values éligibles à l'aba	ttement renforcé		ALL MOING 4 AN	ALL MOUNIC 4 ANG	
	DURÉE DE DÉTENTION:	MOINS DE 1 AN	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	8 ANS & PLUS
Plus-values réparties par dure	ée de détention		+	+	+
Total des plus-values réparti	es par durée de dét	ention: à reporter ligne	904		=
Nom et adresse des interméd	diaires financiers ou	des personnes interposée	es:		
- Concernant les titres détenu	us depuis moins de 1	an			
- Concernant les titres détenu	us depuis au moins 1	an et moins de 4 ans			
- Concernant les titres détenu	us depuis au moins 4	ans et moins de 8 ans			
- Concernant les titres déteni	us depuis 8 ans et pl	us			
GAINS DE CESSION DE C	RÉANCES REPRÉS	ENTATIVES D'UN CON	NPLÉMENT DE PRIX À	RECEVOIR EN EXÉCUT	TION D'UNE
DÉNOMINATION ET ADRESS	E DE LA SOCIÉTÉ DO	NT L'ACTIVITÉ EST LE SU	PPORT DE LA CLAUSE DE	COMPLÉMENT DE PRIX	
TITRES A					
TITRES B					
TITRES C					
			TITRES A	TITRES B	TITRES C
Date de la cession			111111	111111	111111
Prix de cession					
Prix ou valeur d'acquisition					
Gain de cession: lignes (603	- 604)			+	+
Total des gains de cession : à	reporter ligne 908				=
CLÔTURE DE VOTRE PEA	OU DE VOTRE PE	A-PME			
PEA/PEA-PME 1 Nom et prénor	ns du titulaire			Date d'ouverture	111111
Nom et prénoms du gestions	naire				
Adresse du gestionnaire					
PEA/PEA-PME 2 Nom et prénor	ms du titulaire			Date d'ouverture	
Nom et prénoms du gestions	naire				
Adresse du gestionnaire					
CALCUL DE LA PLUS-VALUE	NETTE OU DE LA MO	INS-VALUE NETTE		PEA/PEA-PME 1	PEA/PEA-PME 2
Valeur liquidative du PEA/PEA	-PME ou valeur de rac	hat du contrat de capitalis	ation à la date de clôture_		
Total des versements depuis	la date d'ouverture	(y compris les transferts)	à l'exception		
des versements afférents à d	es précédents retrai	ts ou rachats autorisés			
Résultat (+ ou -): lignes (711	- 712)				
À compléter si vous avez	Montant affecté dan	s les 3 mois du retrait ou	du rachat du plan		
affecté tout ou partie du montant de la ligne 711	Montant des versem	nents afférents au retrait	ou rachat de la ligne 714	:	
	ligne 714 × (ligne 7	12 / ligne 711)			
au § "Exception"p. 10 de la notice.	Gain net exonéré ou	perte nette non imputal	ole :		
	lignes (714 - 715)				
Poyonus dos titros pop está-	dáid tayás Cf. satis				
Revenus des titres non cotés Plus-value nette ou moins-v			at a c		

- si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans : cadre 9 ligne 921, col. plus ou moins-value
- si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans: cadre 9 ligne 922, col. plus ou moins-value
- si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la moins-value nette): cadre 9 ligne 923.

8 SOULTE REÇUE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ÉCHANGE DE TITRES RÉALISÉE À COMPTER DU 1.1.2017 (plus-value en sursis d'imposition de l'art.150-0 B du CGI)

810 Désianation de	es valeurs	mobilières.	titres ou	droits	sociaux:
--------------------	------------	-------------	-----------	--------	----------

	remis à l'échange	reçus lo	ırs de	l'échange	
	TITRES A				
	TITRES B				
	TITRES C				
		TITRES A		TITRES B	TITRES C
811	Date de l'échange	11111	ı	111111	
812	Nombre de titres remis à l'échange				
813	Nombre de titres reçus				
814	DÉTERMINATION DE LA PLUS-VALUE D'ÉCHANGE OU D'APPORT				
815	Valeur globale des titres remis à l'échange : cf. notice				
816	Prix ou valeur globale d'acquisition				
817	Montant de la plus-value: lignes (815 – 816)				
820	DÉTERMINATION DE LA PLUS-VALUE IMPOSABLE IMMÉDIATEMENT				
821	Montant de la soulte reçue lors de l'échange				
	0.2				
	CAS Nº 1: LA LIGNE 817 EST SUPÉRIEURE À LA LIGNE 821				
822	Plus-value imposable = report de la ligne 821 (soulte reçue)		_		
823	Total des plus-values imposables: à reporter ligne 907				
	CAS Nº 2: LA LIGNE 817 EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À LA LIGNE 821				
824	Plus-value imposable = report de la ligne 817		+		+
825	Total des plus-values imposables: à reporter ligne 907				=
826	Fraction de soulte imposable ultérieurement (cas n° 2 uniquement) : ligne 821 – ligne 817 (cf. notice)		+		+
					_
827	Total des soultes imposables ultérieurement				
9	RÉCAPITULATION DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES REA	ALISÉES EN 2018			
900	REPORT DE L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2018			PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
901	Distributions de plus-values par un OPC, FPI, ou un placement collectif ou S	CR: ligne 303			
902	Complément de prix: ligne 405				
903	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : résultats déterminés par	vous même: ligne 5	24		
904	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés: calcul de vos intermédiai	ires:			
	lignes 541, 542, 545 et 549				
905	Profits sur instruments financiers à terme : justificatif bancaire (imprimé n°	2561 ter ou autre)			
906	Compte PME innovation : clôture ou retrait partiel de titres ou de liquidités				
907	Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'échange de titres : lignes 823	et 825			
908	Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation: ligne 6	06 et 2074-I > ligne	431		
909	Soulte reçue lors d'une opération d'apport de créances suite à clause d'inde	exation:			
	2074-I > lignes 415 et 417				
910	Expiration des reports d'imposition: 2074-l > ligne 550 et 570				
911	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes				
	en vue de leur départ à la retraite: 2074-DIR				
912	Cessions de titres réalisées par les impatriés: 2074-IMP				
913	<u>Total</u>				

920	OPÉRATIONS SUR PEA				PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
921	PEA clôturé entre 2 et 5	ans				
922	PEA clôturé avant 2 ans					
923	PEA clôturé après 5 ans	(prise en compte	e de la moins-value uniqu	Jement)		
					PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
924	Profits sur instruments fi	nanciers taxables	s à 50% (imprimé nº 256°	1 bis)		
		,		,		
925				L'ARTICLE 150-0 B TER DU CGI	PLUS-VALUE	
926		·		174-I > ligne 317 et ligne 319		
927	Expiration du report, tax		_			
928	Expiration du report, tax					
929	expiration du report, tax	ation au taux spe	cifique: 2074-I > ligne 59	90		
930	PLUS-VALUES EN REPO	RT D'IMPOSITIO	ON EN APPLICATION DE	L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI	PLUS-VALUE	
931	Mise en report: 2074-1	ligne 204				
932	Expiration du report: 20	74-I > ligne 514	et 519			
935	DI IIC-VALUES EN DEDOI	DT D'IMBOSITIO	N EN ADDITION DE 1	ARTICLE 150-0 B QUATER DU CGI	PLUS-VALUE	
936	Expiration du report: 20		TEN APPLICATION DE LA	WHICE 120 O B GOVIER DO COL	PLU3-VALUE	
750	Expiration da report. 20	74 17 light 333				
945	Total des plus-values					
946	Total des moins-values					
10	MONTANT DE VOS A	NOINS-VALUES	ANTÉRIEURES REPO	RTABLES SUR 10 ANS: SITUA	TION AU 31.12.2017	
	08	09	10	11	12	
	13	14	15	16	17	
11	DÉCLARATION					
	REPORTEZ-VOU	S AUX PAG	iES 6 À 12 POUI	R COMPLÉTER VOTRE D	ÉCLARATION	
12				BLES SUR 10 ANS : SITUATION		
	Si vous avez utilisé des moin au 31.12.2018.	ns-values antérieure	es dans le tableau de comper	nsation des pages 6 à 12, indiquez les mo	entants de vos moins-values re	portables restantes
	09	10	11	12	13	
	14	15	16	17	18	
				.,		
13	VOS PLUS-VALUES E	T GAINS D'AP	PORT DE CREANCES	PLACÉS EN REPORT D'IMPOSI	TION EN 2018	
1301	Plus-values en report d'	imposition à la s	uite d'un apport à une so	ociété soumise à l'IS contrôlée par l	'apporteur	
	(article 150-0 B ter du 0	•				
	Report de la ligne 321 et/ou	u 337 de la déclara	tion n°2074-I			
1302	Complément de prix aff	érent à des titre:	s dont la plus-value a été	placée en report d'imposition		
	en application de l'artic					
	Report de la ligne 204 de la	déclaration n° 207	4-1			
1303	Gains d'apport de créan	•				
	Report de la ligne 419 et/ou	u 421 de la déclara	tion n°2074-I			
1304	Total à reporter ligne 8 Si la ligne 8UT comporte déj					

DÉCLARATION

Si vous n'avez réalisé que des moins-values, ne remplissez pas le tableau.
Reportez le total des moins-values sur la déclaration 2042 ligne 3VH. Cette moins-value globale réalisée en 2018 pourra s'imputer sur les plus-values de même nature des 10 années suivantes. Inscrivez cette moins-value au paragraphe 12 de la déclaration 2074 "situation au 31.12.2018", dans la case 2018.

LE TABLEAU N'EST À COMPLÉTER QUE SI:

- vous n'Avez Réalisé que des Plus-Values ou; vous avez Réalisé des Plus-Values et des Moins-Values.

POUR LE REMPLIR, REPORTEZ-VOUS À LA NOTICE DE LA DÉCLARATION N°2074.

PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	G Abattement renforcé ²						86						98					
PHASE 2 ABATTEMENT POUR	F Abattement de droit commun ²						REPORT 2042 C: LIGNE 3SG						REPORT 2042 C: LIGNE 3SG					
	E C - D ou si D = 0 report col. C						REPORT 2042: LIGNE 3VG						REPORT 2042: LIGNE 3VG					
	D Imputation des moins-values antérieures ¹		II	II	II				II	II	II				II	II	II	
	C A - B ou si B = 0 report col. A		I	I	I				I	I	1				I	1	I	
ITÉRIEURES	B Imputation des moins-values de l'année 1		II	II	II			ì l'abattement de droit commun	II	II	II			cé	II	II	II	
ET LES MV DE L'ANNÉE ET AN	A Report des plus-values réalisées durant l'année	par un OPCVM	ı	1	1			Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun	1	1	1			…éligibles à l'abattement renforcé	ı	1	ı	
PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES	4 W 2 Z	1131 Distributions de plus-values par un OPCVM	Distribution A	Distribution B	Distribution C	TOTAUX		1132 Compléments de prix	Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		·	Titres A	Titres B	Titres C	ТОТАИХ

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES	PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES	NTÉRIEURES				PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	E DE DÉTENTION
	A Report des plus-values réalisées durant l'année	B Imputation des moins-values de l'année ¹	C A - B ou si B = 0 report col. A	D Imputation des moins-values antérieures ¹	E C – D ou si D = 0 report col. C	F Abattement de droit commun ²	G Abattement renforcé ²
1133 Valeurs mobilières, droits	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés Sans abattement et éligibles	ciaux, titres assimilés sons obottement et éligibles à l'obottement de droit commun	u				
Titres A		"	1	11			
Titres B	1	11		11			
Titres C	1	ıı	1	II			
TOTAUX							
	éligibles à l'abattement renforcé	λιτέ			REPORT 2042 : LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG	
Titres A			1	11			
Titres B	1			II		***************************************	
Titres C	1	II		II		***************************************	
TOTAUX						F	
					REPORT 2042 C: LIGNE 3UA		REPORT 2042C: LIGNE 3SL
1134 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres Plus-values non éligibles à abattement	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés: calcul de vos intermédiaires Plus-values non éligibles à abattement	Icul de vos intermédiaires					
	1	"	1	"			
Plus-values éligibles à l'a	Plus-values éligibles à l'abattement de droit commun, par durée de détention	, par durée de détention			REPORT 2042: LIGNE 3VG		
Moins de 2 ans	1	11	1	II			
2 ans et < 8 ans		11		II		50% DE LA COL. E	
8 ans et plus	1		1	II		65% DE LA COL. E	
ТОТАИХ							
Plus-values éligibles à l'a	Plus-values éligibles à l'abattement de droit renforcé, par durée de détention	par durée de détention			REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 35G	
Moins de 1 an	1	"	1	II			
≥ 1 an et < 4 ans			1	II			50% DE LA COL. E
≥ 4 ans et < 8 ans			1	II			65% DE LA COL. E
8 ans et plus			1	II			85% DE LA COL. E
TOTAUX							
1135 Profits sur instruments financiers à terme	nanciers à terme				REPORT 2042 C: LIGNE 3UA		REPORT 2042C: LIGNE 3SL
		"		"			
					REPORT 2042: LIGNE 3VG		

PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	G Je Abattement ۲۰ renforcé						GNE 3SG		***************************************			REPORT 2042C: LIGNE 3SL							GNE 3SG					REPORT 2042C: LIGNE 3SL		
PHASE 2 ABATTEMENT P	F Abattement de droit commun ²						REPORT 2042 C: LIGNE 3SG												REPORT 2042 C: LIGNE 3SG							
	E C – D ou si D = 0 report col. C						REPORT 2042: LIGNE 3VG					REPORT 2042C: LIGNE 3UA							REPORT 2042: LIGNE 3VG					REPORT 2042C: LIGNE 3UA		
	D Imputation des moins-values antérieures 1		II	II	II			II	II	ıı					II	II	II			II	II	II				II
	C A – B ou si B = 0 report col. A			ı	ı			ı	I	1			B du CGI		I	I	I			1	I	ı				ı
TÉRIEURES	B Imputation des moins-values de l'année 1	ture ou retrait partiel de titres ou de liquidités sons abattement et éligibles à l'obattement de droit commun	II	II	II		cé	II	II	II			de titres de l'article 150-0	Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun	II	II	н		cé	II	II	II			e d'indexation	II
PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES	A Report des plus-values réalisées durant l'année	Compte PME innovation : clôture ou retrait partiel de titres ou de liquidités sans abattement et éligibles à l'abattement et éligibles à l'abattement de droit c	1	I	I		éligibles à l'abattement renforcé	I	I	1			Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'échange de titres de l'article 150-0 B du CGI	Sans abattement et éligibles à	1	I	l		éligibles à l'abattement renforcé	I	I	I			1138 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation	1
PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV		mpte PME innovation : cl	Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		ulte reçue dans le cadre		Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		ins de cession ou d'appo	

PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES	PHASE 1 COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES	NTÉRIEURES				PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	ÉE DE DÉTENTION
	A	8	J	0	ш	L.	9
	Report des plus-values réalisées durant l'année	Imputation des moins-values de l'année 1	A – B ou si B = 0 report col. A	Imputation des moins-values antérieures 1	C – D ou si D = 0 report col. C	Abattement de droit commun ²	Abattement renforcé ²
1139 Soulte reçue lors d'une o	Soulte reçue lors d'une opération d'apport de créances suite à clause d'indexation	s suite à clause d'indexati	ion				
	Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun	à l'abattement de droit commu	S				
Titres A	1		1		11		
Titres B	1		I		11		
Titres C			ı		п		
TOTAUX							
	éliaibles à l'abattement renforcé	ncé			REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG	
Titres A			1				
Titres B			1				
Titres C	1		1				
TOTAUX							
1140 Expiration des reports d'imposition: plus-values de la ligne 910	imposition: plus-values de la l	ligne 910			REPORT 2042C: LIGNE 3UA		REPORT 2042C: LIGNE 35L
			1				
1141 Cessions de titres réalisé	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite (2074-DIR) <i>voir notice</i>	européennes en vue de le	eur départ à la retraite (207	4-DIR) Voir notice	REPORT 2042: LIGNE 3VG	Abattement fixe ³	Abattement proportionnel
Titres B			1				
TOTAUX							
1142 Cessions de titres réalisé	Cessions de titres réalisées par les impatriés (2074-IMP)	IP) à l'abattement de droit commu	u		REPORT 2042C OU 2042: CF. NOTICE	REPORT 2042C: LIGNE 3VA	REPORT 2042C: CF. NOTICE
Titres A			1				
Titres B	1		ı		II		
Titres C	1		I		п		
TOTAUX							
	éligibles à l'abattement renforcé	nrcé			REPORT 2042: LIGNE 3VG	REPORT 2042 C: LIGNE 3SG	
Titres A	ı		1		11	**************************************	
Titres B	1		1		11		
Titres C			1				
ТОТАИХ							
					REPORT 2042C: LIGNE 3UA		REPORT 2042C: LIGNE 35L

1. Dans la limite du montant de la plus-value. 2. Voir notice. 3. Abattement fixe de 500 000 € applicable quelles que soient les modalités d'imposition: dans la limite du montant de la plus-value. Pas de cumul possible avec un abattement proportionnel.

,	DE DETENTION	G Abattement renforcé ²																		REPORT 2042C: LIGNE 3SL						
PHASE 2	ABATTEMENT POUR DUREE DE DETENTION	F Abattement de droit commun ²													REPORT 2042 C: LIGNE 35G											
		E C - D ou si D = 0 report col. C		REPORT 2042 C: LIGNE 3VT		II	REPORT 2042 C: LIGNE 3VM		REPORT 2042 C: LIGNE 3PI		п	11			REPORT 2042: LIGNE 3VG	11	11	11		REPORT 2042C: LIGNE 3UA	Taxables à 19%	11	REPORT 2042 C: LIGNE 3WJ	Taxables à 24%	11	REPORT 2042 C: LIGNE 3WI
		D Imputation des moins-values antérieures 1				1		1				1	1			1	1	1				1			1	
		C A - B ou si B = 0 report col. A							B ter du CGI	-																
	NTERIEURES	B Imputation des moins-values de l'année ¹				II	%0	II	e titres de l'article 150-0	à l'abattement de droit commu	II	II	II		ıcé	II	II	II			50-0 B ter du CGI	11		50-0 B ter du CGI	II	
	ET LES MV DE L'ANNEE ET A	A Report des plus-values réalisées durant l'année		ı		I	ciers à terme taxables à 5	I	'une opération d'apport d	Sans abattement et éligibles à l'abattement de droit commun	I	1	I		éligibles à l'abattement renforcé	I	1	ı			plus-values de l'article 1	1		plus-values de l'article 1	I	
PHASE 1	OMPENSATION ENTRE LES PV	4 82 57	PEA clôturés entre 2 et 5 ans		1144 PEA clôturés avant 2 ans		Profits sur instruments financiers à terme taxables à 50%		Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'apport de titres de l'article 150-0 B ter du CGI		Titres A	Titres B	Titres C	ТОТАИХ	·	Titres A	Titres B	Titres C	TOTAUX		1147 Expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI			1148 Expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI		
4	10)	1143 PE		1144 PE		1145 Pr		1146 Sc		Ē	Ē	Ē	1		Ē	Ē	É	1		1147 Ex			1148 Ex		

PHASE 1	PHASE 1 Comdensation entde les du et les mu de l'Année et antédieldes	NTÉPIEIIDES				PHASE 2 ABATTEMENT DOILD DILDÉE DE DÉTENTION	ÉE DE DÉTENTION	PHASE 3
	A	8	U	O	L.	L	ט	Ξ
	Report des plus-values réalisées durant l'année	Imputation des moins-values de l'année 1	A – B ou si B = 0 report col. A	Imputation des moins-values antérieures 1	C – D ou si D = 0 report col. C	Abattement de droit commun ²	Abattement renforcé ²	E - F - G
1149 Expiration du report pour les plus-values de l'article 150 - 0 B ter du CGI: taxables au taux historique (Cf. py BRUTE AVANT ABATTEMENT	es plus-values de l'article 150 - 0 B ter du CC py BRUTE AVANT ABATTEMENT	50 - 0 B ter du CGI: taxable		notice § 597a et 597b)				:
	(Plus-values placées en repor							Taxable au taux historique
Titres A	1			1				
Titres B	ı						1	
Titres C	1	II		"	1		"	
TOTAL								
	PV BRUTE AVANT ABATTEMENT				REPORT 2042 C: LIGNE 3WN			REPORT 2042 C: LIGNE 3WP
	(Plus-values placées en repor	rt à compter du 1.1.2017)						Taxable au taux historique
Titres A		II		1	1		11	
Titres B	1	11		1	1		11	
Titres C		II		ıı	1		ıı	
TOTAL								
					REPORT 2042 C: LIGNE 3XN			REPORT 2042 C: LIGNE 3WP
1150 Mise en report: Complément de prix (150 - 0 D bis du CGI)	nt de prix (150 - 0 D bis du	(GI)						
				1				
					REPORT 2042 C: LIGNE 3WE			
1151 Expiration du report des plus-values de l'article 150 - 0 D bis du CGI	us-values de l'article 150 - (0 D bis du CGI						
	PV BRUTE AVANT ABATTEMENT							
Titres A	1	II		1	1		ıı	
Titres B	ı	II		1	1		1	
Titres C	1	II		1	1		ıı	
TOTAL								
	REPORT 2042 C: LIGNE 35A				REPORT 2042 C: LIGNE 35B En cas d'imposition au toux forfaitaire de 12,8%			REPORT 2042 C: LIGNE 3SB En cas d'imposition au barème
1152 Expiration du report des plu	Expiration du report des plus-values de l'article 150 - 0 B quater du CGI	0 B quater du CGI						
Titres A	1	II		11			ıı	
Titres B	ı	II		1	1		ıı	
Titres C	1	II		"			1	
TOTAL								
11					REPORT 2042 C: LIGNE 352 En cas d'imposition au taux forfaitaire de 12,8%			REPORT 2042 C: LIGNE 3SZ En cas d'imposition au barème

PHASE 1				l		PHASE 2	l	DHASE 2
COMPENSATION ENTRE LES I	COMPENSATION ENTRE LES PV ET LES MV DE L'ANNÉE ET ANTÉRIEURES	NTÉRIEURES				ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	ÉE DE DÉTENTION	PLUS-VALUE IMPOSABLE
	A Report des plus-values réalisées durant l'année	B Imputation des moins-values de l'année ¹	C A – B ou si B = 0 report col. A	D Imputation des moins-values antérieures ¹	E	F Abattement de droit commun ²	G Abattement renforcé ²	H - F - G
1153 Gain de levée d'option : p	Gain de levée d'option : pour les options sur titres attribuées jusqu'au 19 juin 2007	ribuées jusqu'au 19 juin 20	700					
Gains taxables à 18%	1	II	1					
					REPORT 2042 C: LIGNE 3VD			
Gains taxables à 30%	1	II	1					
					REPORT 2042 C: LIGNE 3VI			
Gains taxables à 41%	1	II	1					
1154 Gains issus de BSPCE					REPORT 2042 C: LIGNE 3VF			
Gains taxables à 19%	1	II	1					
					REPORT 2042 C: LIGNE 3SJ			
Gains taxables à 30%		II	1					
					REPORT 2042 C: LIGNE 35K			
Gains taxables à 12,8%	ı	II	1					
ou au barème					REPORT 2042 C: LIGNE 3TJ			
1155 Exit tax: PV en report autr	Exit tax: PV en report autres que PV des art. 150-0 D bis, 150-0-8 quater, 150-0-8 ter et 150-0-8 quinquies (cf. notice)	bis, 150-0-B quater, 150-0	-8 ter et 150-0-8 quinquie	s (cf. notice)				
	1	II	1					
1156 Exit tax: PV des art. 150-C	Exit tax: PV des art. 150-0 D bis, 150-0-8 quater et 150-0-8 quinquies	50-0-B quinquies			REPORT 2074ETD: LIGNE 491			
		II	1					
1157 Exit tax: expiration du rep	Exit tax: expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI	article 150-0 B ter du CGI			REPORT 2074 ETD: LIGNE 492 Taxables à 19%			
		II	1					
					REPORT 2074 ETD: LIGNE 493a			
1158 Exit tax: expiration du rep	Exit tax: expiration du report pour les plus-values de l'article 150-0 B ter du CGI	"article 150-0 B ter du CGI			Taxables à 24%			
	1	II	1		11			
1159 Exit tax: expiration du rep	Exit tax: expiration du report pour les plus-values de l'article 150 -0 B ter du CGI (cf. notice)	article 150 -0 B ter du CGI	(cf. notice)		REPORT 2074 ETD: LIGNE 493b			
	PV BRUTE AVANT ABATTEMENT							Taxable au taux historique
Plus-value 1	ı	II	1		"	1	"	
	PV BRUTE				REPORT 2074 ETD: LIGNE 494a			REPORT 2074 ETD: LIGNE 494b
	ATTEMENT							Taxable au taux historique
Plus-value 2	1	11	1			1		_
1160 TOTAL DES MOINS-VALUES	TOTAL DES MOINS-VALUES DE L'ANNÉE IMPUTÉES COL. B DES LIGNES 1131 À 1159	. B DES LIGNES 1131 À 11!	29		REPORT 2074 ETD : LIGNE 494a			REPORT 2074 ETD: LIGNE 494b
1161 MOINC-VAILIEC DE L'ANNI	MOING-VALIIES DE L'ANNÉE NON IMBITTÉES (11GNE 945 - 11GNE 1460)	16 - 116NE 1160)						
	EE NON IMPOILES (LIGHE 7.	40 - EIGHE 1 100)			REPORT 2042: LIGNE 3VH			
1162 TOTAL DES MOINS-VALUES	TOTAL DES MOINS-VALUES ANTÉRIEURES IMPUTÉES COL. D DES LIGNES 1131 À 1159	JL. D DES LIGNES 1131 À 1	159					